

Durant les périodes de formations en milieu professionnel, les élèves demi-pensionnaires ou internes peuvent changer de statut/

Dans ce cas les services d'intendance devront être informés de la demande de changement de situation avant le début du stage, afin d'éviter de payer soit la demi-pension, soit l'internat

Demande de remboursement des frais de demi-pension ou internat pendant les périodes de formation en entreprise.

**IMPRIME A REMETTRE A L'INTENDANCE
AVANT LE DEBUT DE STAGE**

Elève : Nom..... Prénom
Classe :
Période du stage : du au

STATUT PENDANT LE STAGE

Demi-pensionnaire demi-pensionnaire 2 jours Interne Externe

L'élève qui devient Externe ne sera plus autorisé à prendre ses repas pendant toute la durée du stage

Date :

Signature des parents/